

Système de revêtement

GOODStyle

Siding System

Facilitation du soin et de l'entretien

Les produits GOODStyle sont conçus pour offrir à la fois un aspect attrayant et une facilité d'entretien. Quelques trucs simples d'entretien vous permettront de préserver l'aspect attrayant de votre maison pour de nombreuses années.

Entretien préventif :

- Vérifiez s'il existe des petites entailles et rayures résultant de la construction. Remplissez-les avec un scellant non durcissant pour l'extérieur et appliquez une couche d'apprêt avant de terminer.
- Assurez-vous que les arroseurs n'arrosent pas directement le parement ou les garnitures.
- Conservez la toiture et les gouttières en bon état de service afin que l'eau s'écoule à l'écart du parement.
- Veillez à ce que la surface peinte demeure libre de moisissure, mildiou et algues.
- Assurez-vous que le parement et les garnitures se situent de 15 à 20 cm (6 à 8 po) du sol. Veillez à ce que le paillis ne s'accumule pas et réduise l'espace libre.
- Conservez une pente descendante de 2,5 cm (environ 1 po) pour chaque 30 cm (environ 1 pi) de distance du solage afin que l'eau s'écoule à l'écart de la maison.
- Remplacez le calfeutrage manquant ou endommagé autour des joints et jonctions entre les différentes surfaces.
- Repeignez votre parement avant que la peinture existante ne se détériore. Les conditions atmosphériques de votre région affecteront la durée de vie utile de votre peinture.

Inspection du parement et des garnitures

L'inspection constitue une partie essentielle de l'entretien. Effectuez les vérifications suivantes une ou deux fois par année.

- Inspectez votre peinture pour la présence de fissures, écaillage, dégradation de la couleur et farinage. Portez une attention particulière aux rangées inférieures et sous les cadres des fenêtres.
- Inspectez tous les joints et jonctions pour la présence de fissures ou l'absence de scellant.
- Recherchez la présence de mildiou.
- Inspectez les solins et gouttières pour la présence de dommages ou obstructions.

Repeindre votre extérieur

Lorsque vous peignez ou repeignez, choisissez une peinture au latex pour l'extérieur 100 % acrylique ou un mélange à base de latex de qualité supérieure. Assurez-vous que la peinture est recommandée pour les parements en composite de bois apprêtés en usine et assortie d'une garantie d'un minimum de cinq ans.

Éliminez d'abord toute la poussière et le mildiou de la surface en nettoyant le parement avec une brosse, en commençant par le haut et en travaillant vers le bas. N'utilisez pas une laveuse à pression. Lorsque vos surfaces sont propres et sèches, vous pouvez appliquer la peinture à l'aide d'un pulvérisateur ou un pinceau. Assurez-vous de bien peindre toutes les bordures inférieures. Nous recommandons d'appliquer deux couches de peinture non diluée en respectant le taux de couverture indiqué par le fabricant.

Apparence extérieure durable

Le maintien de la valeur et de la beauté extérieure de votre maison est plus facile que vous ne le croyez. Grâce à des soins et un entretien occasionnels, votre parement et garnitures GOODStyle conserveront toute leur beauté.

Simplement une meilleure garantie

La Garantie Limitée GOODStyle de 5/50 ans vous offre le remplacement des matériaux et de remboursement de main d'oeuvre à 100 % pour une période de 5 ans, ainsi qu'une garantie limitée proportionnelle de 50 ans. Soyez certains que nos produits* sont garantis contre le gauchissement, le délaminage et la pourriture. De plus, vous disposez de la tranquillité d'esprit supplémentaire de savoir que tous les produits GOODStyle sont garantis contre les termites et la moisissure lorsqu'ils sont correctement installés, protégés et entretenus.

*Les panneaux et le parement à mi-bois GOODStyle Foundations de 7/16 po (11,1 mm) ne sont pas garantis lorsqu'utilisés dans certaines régions géographiques. (Voir au verso pour les conditions complètes de la garantie.)

Garantie des produits GOODStyle

Parement à mi-bois, panneau de parement, garnitures et bordures de toit, et sous-faces GOODStyle (« le/les Produit(s) »).

1. Couverture de la Garantie limitée de 50 ans

La garantie de GOODFellow couvre l'acheteur original (« Acheteur ») du/des Produit(s); le propriétaire original de la structure sur laquelle le/les Produit(s) sont installés; et le propriétaire ultérieur de cette structure (collectivement « Propriétaire »).

Les garanties expresses de GOODFellow ne peuvent être transférées à aucun autre propriétaire ultérieur de la structure. GOODFellow garantit que, au moment de la fabrication, le/les Produit(s) seront exempts de vices de matériaux et de fabrication.

De plus, le/les Produit(s) demeureront exempts de : **a)** moisissure; **b)** gauchissement et **c)** fissuration, pelage, délaminage, effritement, écaillage, ou rupture du revêtement de surface imprégné de résine pendant une période de 50 ans à compter de la date d'achèvement de son installation, lorsque le/les Produit(s) a/ont été entreposé(s), manipulé(s), installé(s), protégé(s) et entrete(nu)s conformément aux instructions d'installation, de protection et d'entretien de LP en vigueur au moment de l'installation.

Le parement à mi-bois et les panneaux de parement GOODStyle « Precision » de 3/8 po (9,5 mm), les panneaux de parement GOODStyle « Precision » de 7/16 po (11,1 mm), le parement à mi-bois GOODStyle « Architectural Collection » de 1/2 po (12,7 mm), le parement à mi-bois GOODStyle « Foundations » de 7/16 po (11,1 mm), les panneaux de parement GOODStyle « Foundations » de 1/2 po (12,7 mm), les panneaux GOODStyle « Foundations » « Stucco », « Reverse Board » et « Batten » de 1/2 po (12,7 mm) sont garantis contre le gauchissement lorsqu'ils sont installés sur des montants espacés de 16 po (40,64 cm) c.c. et lorsqu'ils sont entreposés, transportés, manipulés et entretenus conformément aux instructions d'installation GOODStyle applicables. Le gauchissement est défini comme étant 1/4 po (6,4 mm) hors de plat sur une longueur ne dépassant pas 16 po (40,64 cm) entre les montants. Le gonflement dû à une charpente mal alignée, à des montants courbés ou arqués, à l'affaissement du solage ou des murs, ou à un clouage inapproprié n'est pas considéré comme étant du gauchissement.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE PAS LA PERFORMANCE DU PAREMENT «FOUNDATIONS» DE 7/16 PO (11,1 MM) EN ALWAKS À HAWAII, DANS LE NORD DE LA CALIFORNIE OU À L'OUËST DE LA CHAÎNE DES CASCADES DANS L'ÉTAT DE WASHINGTON, EN OREGON ET EN CALIFORNIE.

Le parement à mi-bois GOODStyle « Precision » de 7/16 po (11,1 mm), le parement à mi-bois GOODStyle « Architectural Collection » de 7/16 po (11,1 mm) et les panneaux de parement GOODStyle « Precision » de 19/32 po (15,2 mm) sont garantis contre le gauchissement lorsqu'ils sont installés sur des montants espacés de jusqu'à 24 po (61 cm) c.c. et lorsqu'ils sont entreposés, transportés, manipulés et entretenus conformément aux instructions d'installation GOODStyle applicables. Le gauchissement est défini comme étant 3/8 po (6,4 mm) hors de plat sur une longueur ne dépassant pas 24 po (61 cm) entre les montants. Le gonflement dû à une charpente mal alignée, à des montants courbés ou arqués, à l'affaissement du solage ou des murs, ou à un clouage inapproprié n'est pas considéré comme étant du gauchissement.

GOODStyle garantit de plus que le/les Produit(s) ont été traités avec le procédé à base de bore SmartGuard® durant leur fabrication afin d'améliorer leur capacité à résister aux dommages structurels dus aux termites et à la moisissure.

2. Recours en cas de violation de la Garantie limitée expresse

LA PRÉSENTE SECTION 2 REPRÉSENTE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DONT DISPOSE UN ACHETEUR OU PROPRIÉTAIRE D'UNE STRUCTURE SUR LAQUELLE LE OU LES PRODUIT(S) A/ONT ÉTÉ INSTALLÉ(S).

En cas de violation de la présente Garantie limitée expresse (ou de toute garantie tacite ne faisant l'objet d'aucun avis de non-responsabilité aux présentes), LP :

a) versera, au cours des 5 premières années à compter de la date d'installation, un montant égal au coût (tel qu'établi par un estimateur indépendant en coûts de construction, tel que R. S. Means) de réparation ou de remplacement de tout Produit ne conformant pas aux dispositions du Paragraphe 1 ci-dessus, ou

b) versera, au cours de la période allant de la 6ème à la 49ème année à compter de la date d'installation, un montant égal au coût d'un produit de remplacement similaire à base de bois, (aucuns frais de main d'œuvre ou autre ne seront payés) moins une réduction annuelle calculée selon un pourcentage de 2,22 % par année (6ème année, 2,22 %; 7ème année, 4,44 %, etc.) de telle façon qu'à partir de la 50ème année, le montant payable en vertu de la présente garantie sera zéro.

Tout différend concernant l'application de la garantie ou la conformité du/des Produit(s) avec les normes du fabricant conformément au Paragraphe 1 sera soumis à un arbitrage exécutoire régi par les règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association. La juridiction de l'arbitre relativement au différend sera exclusive et la décision de l'arbitre sera exécutoire et ne fera l'objet d'aucun appel.

3. Exclusion d'autres recours

GOODFELLOW NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, PARTICULIERS, MULTIPLES, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT D'UN QUELCONQUE VICE DU/DES PRODUIT(S) FOURNIS, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LES DOMMAGES AUX BIENS OU LA PERTE DE BÉNÉFICES.

Garantie limitée proportionnelle de 50 ans

Certains États/provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou consécutifs, ainsi les limitations ou exclusions mentionnées ci-dessus pourraient ne pas s'appliquer à vous.

4. Exclusion de toute autre garantie expresse ou tacite

A. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE CONSTITUE L'UNIQUE GARANTIE APPLICABLE À CE/CES PRODUIT(S) ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE POUR UN EMPLOI PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE DÉCOULANT AUTREMENT DE LA CONDUITE HABITUELLE OU L'USAGE DU COMMERCE OU DE LA PUBLICITÉ, SAUF LORSQUE DE TELLES GARANTIES DÉCOULENT DE LOIS SUR LES GARANTIES RELATIVES AUX PRODUITS DE CONSOMMATION, ET NE PEUVENT LÉGALEMENT FAIRE L'OBJET D'UN AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ, AUQUEL CAS DE TELLES GARANTIES SONT LIMITÉES AU MAXIMUM AUTORISÉ PAR DE TELLES LOIS.

Certains États/provinces n'autorisent pas les limitations relatives à la durée d'une garantie tacite, et les limitations mentionnées ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à vous.

B. AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE N'A ÉTÉ DONNÉE OU NE SERA DONNÉE POUR LE COMPTE DE LP EN CE QUI CONCERNE CE/CES PRODUIT(S).

5. Certains dommages exclus de la couverture de la garantie

La présente garantie limitée expresse ne couvre pas et ne prévoit aucun recours pour les dommages résultant de :

- l'usage abusif ou l'entreposage, la manutention, l'installation, la protection ou l'entretien inappropriés; toute transformation apportée à la structure suivant l'installation originale du/des Produit(s); catastrophes naturelles, telles qu'un ouragan, une tornade, la grêle, un tremblement de terre, une inondation ou d'autres causes similaires indépendantes de la volonté de LP; la conception, l'installation ou la construction du système mural sur lequel le/les Produit(s) est/sont installé(s); le transport, l'entreposage ou la manutention du/des Produit(s) avant l'installation;
- produit(s) non installé(s), protégé(s) et entretenu(s) de façon strictement conforme aux instructions de LP en vigueur au moment de l'installation originale;
- gonflement et/ou gerce des bords. Un tel gonflement et/ou gerce survient habituellement dans tous les produits en bois lorsqu'ils se dilatent et se contractent en réaction aux changements des conditions météorologiques;
- les dommages causés par les termites, qui n'affectent pas l'intégrité structurelle du/des Produit(s); ou
- la conception, l'installation ou la construction de la structure sur laquelle le/les Produit(s) sont installés.

6. Responsabilité de l'Acheteur ou Propriétaire

LA CONFORMITÉ À CHACUNE DES EXIGENCES ÉNONCÉES CI-DESSOUS AUX SECTIONS (A) ET (B) INCLUSIVEMENT EST UNE CONDITION DE L'EXISTENCE DES OBLIGATIONS DE LP EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE ET LE DÉFAUT DE SE CONFORMER À UN OU PLUSIEURS DES ÉLÉMENTS ANNULERA TOUT DROIT DONT DISPOSE LE PROPRIÉTAIRE ET L'ACHETEUR À L'ENCONTRE DE LP :

- Les propriétaires de maison doivent enregistrer leur maison pour la garantie dans les 60 jours suivant l'installation. L'enregistrement pour la garantie est facile et peut être effectué d'une des trois façons suivantes : 1) Carte-réponse d'enregistrement livrée avec le/les produits; 2) Lien vers la page d'accueil du site Web public de LP; 3) Commande de cartes-réponse d'enregistrement auprès du service à la clientèle au 1 800-450-6106. Le deuxième propriétaire de la maison sera tenu de fournir une preuve de la chaîne de propriété de la maison, c'est-à-dire un acte de transport.
- Tout Acheteur ou Propriétaire désirant exercer un recours en vertu de la présente garantie doit aviser LP, au numéro apparaissant ci-dessous, dans un délai de 30 jours suivant la constatation d'une non-conformité possible du/des Produit(s), et avant de débiter toute réparation permanente. Cet avis doit inclure la date d'exécution de l'installation du/des produit(s). Le Propriétaire a la responsabilité d'établir la date d'installation.
- GOODStyle doit bénéficier d'une période de 60 jours pour inspecter le parement. Sur réception d'un avis préalable raisonnable, l'Acheteur ou Propriétaire doit permettre aux mandataires de LP l'accès à la propriété, ainsi qu'aux structures sur lesquelles le/les produit(s) est/sont installé(s), pour fins d'inspection.

7. Loi applicable

Toutes les questions relatives à la signification ou à l'applicabilité de la présente garantie limitée seront traitées en vertu des lois de l'État du Tennessee, sans égard à ses règles de compétence législative.

La garantie vous confère des droits particuliers reconnus par la loi, et vous pouvez également disposer d'autres droits qui peuvent varier d'un État/province à un(e) autre.